

OBJET :
MISE A JOUR DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS
MAIRIE AU 1^{ER}
MAI 2018

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 26.04.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.04.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **04.05.2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 02 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe,
RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André,
ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard,
VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT
Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la
mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2018 suite aux différents
mouvements de personnel ainsi qu'à la commission administrative paritaire de
mars autorisant des promotions de grade.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU AU 1^{ER} MAI 2018 :

**Sur 191 postes permanents pourvus en janvier 2018, l'effectif reste à 191
postes pourvus.**

Cependant, plusieurs postes obligatoirement créés pour prévoir les
changements de statut ou les promotions 2018 doivent être maintenus
provisionnés en attente de la cap des promotions internes de juin, et des dates
auxquelles les conditions sont requises pour les promotions validées ou de
l'établissement des listes d'aptitude après concours.

Ceci explique le grand nombre de poste déclarés vacants (73) dont le détail est
le suivant :

Parmi les titulaires :

3 postes sont conservés pour 2 agents détachés sur les emplois fonctionnels, et un détaché pour stage
2 postes sont conservés pour 2 disponibilités de droit
1 poste administratif est conservé pour reclassement
2 postes administratifs vacants sont conservés en attente de réorganisation
1 poste technique à temps non complet est conservé suite à départ en retraite
1 poste de brigadier-chef de police est conservé vacant dans l'attente de recrutement

Restent 23 postes provisionnés pour les promotions ou les réussites à concours.

Parmi les contractuels :

1 poste est conservé pour emploi de cabinet.
1 poste technique est provisionné en prévision de renforts ou remplacements
38 postes saisonniers restent vacants jusqu'en été

En résumé, l'effectif des postes permanents est arrêté à 195 dont 5 restent réellement non pourvus (un poste police en attente de remplacement, deux postes en attente de réorganisation des services, un poste conservé pour reclassement et un départ en retraite non remplacé provisoirement).

L'effectif **pourvu total** (comprenant les remplacements temporaires et renforts) passe à **214** postes car plusieurs contractuels sont actuellement présents en remplacements d'agents.

Le détail des grades figure dans le tableau du 1^{er} mai 2018 annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs Mairie au 1^{er} mai 2018 annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L 2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 02 mai 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 04/05/2018
N°011-211100763-20180502-2018-99-DE